

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2018

Convocation affichée et envoyée :
Le 7 septembre 2018

L'an **deux mil dix-huit et le quatorze septembre** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : Mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, SIRET Philippe.

Absents excusés : DELAUNE Eric, HAMON Marc, ROUSSELOT Joseph, TILLON MACAUD Cécile.

Secrétaire de séance : Philippe SIRET

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2018

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2018 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

14.09.18-023

Proposition de mise en peinture en atelier des portes des placards du secrétariat

Lors de la séance du 25 juillet 2018, les conseillers municipaux ont souhaité connaître le montant de la mise en peinture en atelier des façades des placards.

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise Quévert qui a établi 2 devis :

- Application de 2 couches de laque et 2 couches de vernis : 2 250 € HT
- Application de 2 couches de laque acrylique : 1 625 € HT

Monsieur le Maire rappelle que le devis de l'entreprise Durocher pour 1 face des placards était de 357 € HT. Les conseillers indiquent que la prestation de peinture réalisée sur place sera de moindre qualité que celle effectuée en atelier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas réaliser les portes de placard en médium à peindre mais de les prévoir en mélaminé couleur selon le devis validé au conseil municipal du 25 juillet 2018.

Acquisition de tables pour la salle André LERAY

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat de 20 tables pliantes de dimension 120 x80 avec dessus en stratifié et chants souples en remplacement de celles de la salle André LERAY :

- Entreprise MAC mobilier modèle First 20 x 257,90 = 5 158 € HT
- Entreprise Védif modèle Romane 20 x 161,89 = 3 237,80 € HT
- Entreprise Védif modèle Vendée 20 x 159,54 = 3 190, 80 € HT
- Entreprise JPP Direct modèle Alsace 20 x 174,45 = 3 489 € HT
- Entreprise KG Mat modèle Alsace 20 x 175,33 = 3 506,60 € HT

Monsieur le Maire précise que tout ce mobilier est fabriqué en France.

Après examen des prix et des fiches techniques, les conseillers municipaux décident de choisir le modèle Romane de l'entreprise Védif. Le coloris du stratifié « sera Chromix argent » et les piètements « gris martelé ».

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de commander également 2 chariots de 120 au prix de 115 € HT l'unité. Le montant total de la commande sera ainsi de 3 468,80 € HT soit 4 161,36 € TTC.

Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter le fonds de concours de la CCBR sur ce montant au titre de l'aide aux petites communes du territoire.

Archivage des dossiers de la Mairie

Monsieur le Maire indique que l'archivage des documents de la Mairie est obligatoire et qu'il convient de le prévoir à la suite des travaux de rénovation du secrétariat et de la mise en place des nouveaux placards. Il précise que les services du Conseil Départemental peuvent intervenir directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire pour la réalisation de cette opération. Le coût de cette prestation sera à la charge de la Mairie.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

Comptes rendus des délégués siégeant aux commissions de la CCBR ou aux syndicats intercommunaux.

Madame LEMUR informe le conseil municipal du projet de labellisation de la Maison de Services au Public de la Bretagne romantique et de la création d'un nouveau site internet. Elle indique qu'une réflexion est engagée avec la commune de Combourg afin d'envisager un nouveau site géographique. La Maison de Services au Public va mettre en place un atelier pixel destiné aux plus de soixante ans. Le Point Information Jeunesse renouvellera en 2019 le projet « Sacs à dos ».

Madame LEMUR informe également les conseillers de la mise en place d'aides pour les stages de formation au BAFA territorialisé organisé par Familles rurales.

Fin de la séance à 21h15.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint <i>Absent excusé</i>	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal <i>Absent excusé</i>
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal	Karine LEMUR, Conseillère municipal	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal <i>Absent excusé</i>
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale <i>Absente excusée</i>	